



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLE MUNICIPAL

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, en vertu de l'article 28 alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté la résolution # 7664-12-2020 pour vendre l'immeuble ci-après décrit et dont l'inscription a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Terrebonne sous le numéro 25 987 813 le 14 janvier 2021 :

Vente en faveur de Mikaël Martinez Yanez et Dominic L. St-Louis de l'immeuble identifié par le lot connu et désigné comme étant le lot 5 229 516 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 25 000 \$ plus les taxes applicables.

DONNÉ à Sainte Marguerite-du-Lac-Masson, ce 20 janvier 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, le 20 janvier 2021 et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____